



Editorial

En ce début de printemps, le mot est sur toutes les lèvres et l'inquiétude est omniprésente. Le Coronavirus, et surtout l'ampleur de sa propagation, ont profondément modifié nos habitudes de vie et le fonctionnement de notre société.

Les mesures mises en place sont drastiques et pourtant, elles ne seront efficaces que si elles sont appliquées par tout un chacun. L'administration communale, qui offre habituellement des prestations de services proches de sa population, a dû se barricader et ne communique plus qu'au travers de courriels ou par téléphone avec ses administrés. De même, tous les bureaux et les lieux de travail ont été repensés pour permettre au personnel de garder ses distances lorsque le télétravail n'est pas possible.

La gestion des mesures liées à l'épidémie est assurée par l'Organe de conduite régional de gestion de crise (OCRG) qui prend ses directives directement de l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN). L'OCRG est présidé par le chef du dicastère de la sécurité. Il est composé du Conseil communal, du chancelier, des administrateurs des unités concernées, auxquels s'ajoutent des personnes chargées de l'aide à la conduite, le commandant du corps de défense incendie et un représentant des ambulances.

L'OCRG se réunit aussi souvent que nécessaire, lorsque la situation évolue ou que de nouvelles mesures doivent être mises en place. Afin d'éviter les réunions impliquant plusieurs personnes, la visioconférence s'est mise en place peu à peu pour les séances qui ne peuvent être reportées.

L'école est fermée depuis le lundi 16 mars 2020, mais les élèves et les enseignants ne sont pas en vacances pour autant. En effet, tout un programme d'enseignement à distance a été réfléchi dès les premières annonces de contamination et mis en place très rapidement. Le corps enseignant peut transmettre le travail à ses élèves via le logiciel de communication Pronote, qui a été introduit il y a déjà plus de deux ans pour toutes les informations parents-école. L'élève peut ainsi travailler à domicile, communiquer directement avec son enseignant pour obtenir des réponses à ses interrogations, puis lui transmettre les travaux réalisés pour correction. Pour les plus jeunes, des activités de découverte des mathématiques ou de préparation à la lecture sont mises à disposition des parents qui peuvent ainsi faire l'école à la maison avec leurs enfants.

Malgré le travail scolaire à faire régulièrement, les journées de confinement sont longues pour les élèves et les tentations de se réunir en groupe pour faire du sport ou discuter sont fortes, en particulier pour les adolescents. Il est donc nécessaire de rappeler aux élèves les enjeux de la lutte contre l'épidémie et les risques que ces regroupements peuvent avoir dans la propagation de la maladie. La conseillère médico-éducative de l'école est donc chargée de la prévention auprès des parents et des élèves par des communications adaptées à chaque âge, aussi par Pronote.

Cette crise est l'affaire de tous et chacun est un acteur indispensable en contribuant à ériger des barrières à la propagation de cette pandémie par le respect des mesures de confinement et d'hygiène mises en place depuis plusieurs jours. Il en va également de la santé de nos concitoyens les plus vulnérables à la maladie.

Le Conseil communal est de tout cœur avec l'ensemble de la population et tient à manifester son soutien à toute la population vaudruzienne en cette période de crise inédite et lourde de conséquences.

Conseil communal

Parc éolien des Quatre Bornes

La mise à l'enquête publique du projet éolien des Quatre Bornes s'est terminée le 9 mars 2020 en ce qui concerne les éoliennes situées sur territoire neuchâtelois. Selon le service cantonal de l'aménagement du territoire, cinq oppositions ont été déposées.

Il s'agit d'une démarche collective comprenant 313 signatures, d'une opposition de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'une opposition de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ainsi que de deux oppositions déposées par des personnes privées.

Il est à relever qu'une seule opposition a été formulée par une association ayant le droit de recours à l'échelle nationale. Cela démontre que les mesures compensatoires exemplaires comprenant des actions et investissements qui permettront de revitaliser, voire enrichir, la biodiversité régionale ont été reconnues.

Les loisirs sportifs seront également préservés, notamment la pratique du ski de fond qui a fait l'objet d'une convention de collaboration entre l'Espace nordique de l'Erguël et les développeurs du projet. Ces derniers se sont également engagés à garantir l'existence des pistes de ski de fond du Centre nordique des Bugnens-Savagnières.

Enfin, une trentaine de personnes des communes de Sonvilier et Val-de-Ruz forment aujourd'hui la toute nouvelle association Energies: voir loin, rester proche. Ces personnes se sont regroupées grâce à une étincelle, à savoir le projet de parc éolien des Quatre Bornes. Elles tiennent à soutenir cette manière de préparer l'avenir énergétique et à exprimer leur assentiment à ses initiateurs.

En ce qui concerne le dossier de raccordement électrique (ESTI), il a fait l'objet de deux oppositions, ce qui est considéré par le développeur comme usuel pour ce genre de projet.

Office postal de Savagnier

Le Conseil communal conteste devant la Commission fédérale de la poste (PostCom) la décision de La Poste de fermer ses locaux de Savagnier. Lors des discussions préalables, il s'est toujours opposé à la détérioration inacceptable du service postal pour près de 2'000 personnes.

La démarche de La Poste est d'autant plus contestable que les envois avisés, le dépôt de lettres et le dépôt de colis ont fortement augmenté à Savagnier ces dernières années, preuve pour le Conseil communal d'un réel besoin.

L'espoir existe que la PostCom entende les arguments de Val-de-Ruz.

Extinction nocturne

Les travaux de mise en place de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit reprennent ce printemps, village par village. Le programme suivant est fixé pour les prochaines localités, sauf imprévus liés à la crise sanitaire actuelle:

Localité	Date de la mise en œuvre
Dombresson	2 et 3 avril 2020
Savagnier	16 et 17 avril 2020
Chézard-Saint-Martin	23 avril 2020
Fenin-Vilars-Saules	24 avril 2020
Le Pâquier (adaptation de la mesure actuelle)	30 avril 2020

L'extinction interviendra à minuit et l'allumage à 04h45. Pour Dombresson et Savagnier, le nombre de récepteurs à programmer implique une mise en place sur deux jours.

De manière générale, les passages pour piétons sont supprimés dans les zones 30 et ceux maintenus dans les localités restent quant à eux éclairés durant toute la nuit.

Pour tous renseignements: 032 886 56 27 ou energie.val-de-ruz@ne.ch.

Activités bruyantes

Comme la population est invitée à rester à la maison, chacun peut être tenté de s'occuper des jardins et des alentours d'immeubles ou de maisons. Afin que cela se fasse dans le respect du voisinage, les travaux bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés ainsi que du lundi au samedi de 20h00 à 07h00.

Ces dispositions figurent en détail dans le règlement de police consultable sur le site internet communal.

N'oubliez pas de porter les protections adéquates lors de l'utilisation des outils de jardinage, afin de prévenir tout accident. Pour tous renseignements à ce sujet: www.bpa.ch.



Covid-19

Informations importantes (état au 20 mars 2020)

Les guichets communaux sont fermés jusqu'à nouvel avis. La messagerie électronique et le téléphone sont à privilégier pour toutes les demandes. Il est possible de déposer des documents dans les boîtes aux lettres des maisons de Commune des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier.

Toute personne ayant contracté la maladie, présentant des symptômes grippaux ou ayant été en contact avec des personnes testées positives est priée de reporter à plus tard sa visite à l'administration communale.

Les informations de contact et une page dédiée au Coronavirus, régulièrement actualisée, figurent sur www.val-de-ruz.ch. Certaines prestations sont également accessibles directement via le guichet unique www.guichetunique.ch.

Il faut proscrire:

- les contacts physiques (poignées de main, bises, etc.);
- les transports publics;
- les achats durant les heures d'affluence. Si possible, faites-vous livrer (par exemple par un membre de la famille, un ami, un voisin, etc.);
- tous les rassemblements publics;
- les réunions et rendez-vous professionnels et privés qui ne sont pas indispensables;
- les visites dans les EMS et les hôpitaux;
- tout contact avec des personnes malades.

Pour les adolescents et jeunes adultes:

Les enfants, adolescents et jeunes adultes peuvent être porteurs de la maladie sans être malades. De fait, ils se trouvent être les principaux vecteurs du virus et doivent impérativement rester à la maison et éviter tous rassemblements et contacts directs entre eux et avec les autres. Le respect de ces mesures est impératif pour contenir la pandémie.

Si vous ou l'un de vos proches rencontrez des problèmes de santé en lien avec le virus, contactez le 032 886 88 80.

Fermetures diverses

Outre les écoles et les structures d'accueil, les piscines, les bibliothèques, la ludothèque, les salles communales, les terrains de football, les places de jeux ainsi que les déchèteries sont fermées. Toutefois, la poursuite d'activités sportives individuelles demeure autorisée, de même que l'accès aux pistes Vita. De plus, les écopoints restent à disposition et le ramassage des déchets verts et ménagers est maintenu.

Annulations

La séance du Conseil général du 23 mars dernier a été reportée au **25 mai 2020 à 19h30**, si la situation sanitaire le permet.

La conférence organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV), agendée au 6 avril 2020 sur le thème du vécu de la famille lors de séparation-divorce, est annulée. La date à laquelle elle est reportée sera communiquée ultérieurement.

La foire de Coffrane, qui devait se tenir le 27 avril 2020, est également annulée. Enfin, le Conseil communal suspend toute visite aux jubilaires.

Dessertes réduites

Jusqu'au 30 avril 2020, transN propose une offre réduite, néanmoins stable et fiable. Les lignes de bus et le Littoral circulent en principe selon l'horaire du samedi. Les horaires du dimanche et des jours fériés restent valables. Le Noctabus et le NoctamRun ne sont plus exploités, de même que les lignes touristiques. Certaines courses sont suspendues. Enfin, les guichets étant fermés et l'accès par la porte avant interdit, les voyageurs sont priés de prendre leur billet au distributeur, d'utiliser la billetterie mobile FAIRTIQ ou la boutique en ligne <https://shop.transn.ch>. Pour les détails: www.transn.ch.

Le **lundi 23 mars 2020**, un horaire de transition a été mis en place par les CFF. L'offre des transports publics en Suisse est fortement réduite. Plus d'informations sur www.cff.ch.

Enfin, s'agissant de CarPostal, l'horaire a subi des adaptations depuis le **19 mars 2020** et s'applique jusqu'à nouvel ordre. Plus de renseignements sur www.postauto.ch/fr/coronavirus.

Guichet social régional

La permanence téléphonique de l'ensemble du guichet social régional est, jusqu'à nouvel avis, assurée uniquement le matin de 08h30 à 11h30 du lundi au vendredi. Il est toutefois possible de contacter le GSR-VdR par voie électronique à gser.val-de-ruz@ne.ch.

Appel au bénévolat

Dans le but de venir en aide à ceux qui en ont besoin, voisins, personnes âgées et vulnérables, enfants, qui doivent s'approvisionner ou qui ont besoin de services urgents, la Commune fait appel aux personnes **de moins de 65 ans** disposant de temps et désireuses d'aider.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la chancellerie communale par courriel à chancellerie.val-de-ruz@ne.ch en indiquant les informations suivantes:

- Nom / Prénom
- Adresse
- Téléphone
- Courriel
- Date de naissance
- Disponibilités
- Services possibles
- Possession d'un véhicule

Pour tous renseignements complémentaires, la chancellerie vous informe au 032 886 56 00.

Merci de votre solidarité.

Retrouvez également toutes les solutions d'entraides à notre connaissance sur le site internet communal, rubrique «Info Covid-19» directement sur la page d'accueil.

